



Office
International
de l'Eau

GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Jeudi 05 octobre 2017

CONSEIL DEPARTEMENTAL
La Chapelle des Cordeliers
Place Sugny
63 000 Clermont-Ferrand



Les Régionales
de l'Office International de l'Eau

En partenariat avec :



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

+ **clermont
auvergne
métropole**



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT



Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau

GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

La gestion des réseaux d'eau potable représente un enjeu sanitaire et environnemental ainsi qu'un défi technique pour ceux qui en ont la charge. Le Ministère de l'Écologie a publié le 27 janvier 2012 un décret enjoignant les collectivités territoriales à établir l'inventaire de leurs réseaux d'eau potable et d'assainissement, et au besoin, de **mettre sur pied un plan d'actions pour améliorer leur rendement.**

L'article 161 de la loi Grenelle 2 prévoit de doubler la redevance "prélèvement" des collectivités n'ayant pas une connaissance suffisante de leur réseau d'eau potable. Ce doublement concernera également les collectivités dont le rendement de réseaux est insuffisant et qui n'ont pas établi un plan d'actions pour l'améliorer. À cet effet, toutes les collectivités devaient avoir réalisé le descriptif détaillé de leurs réseaux d'eau potable avant fin 2013, celui-ci devant être complété pour certaines d'entre elles, par un plan d'actions à élaborer dans les 2 ans.

Pour faire face à ces nouvelles obligations et à la nécessité d'accompagner les collectivités, l'ONEMA a élaboré un certain nombre d'outils dans le cadre de groupes de travail pilotés par l'ASTEE : guide d'aide à l'élaboration du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable, guide pour l'élaboration du plan d'action de réduction des pertes et guide sur les aspects financiers de la gestion patrimoniale.

Il est de plus important de souligner que l'évolution récente du contexte réglementaire, avec l'adoption de la **Loi NOTRe, le 07 août dernier,** vient également bouleverser la gestion de l'eau et donc la gestion patrimoniale des réseaux. Cette Loi **visé à clarifier les compétences des différents échelons territoriaux** (régions, départements, intercommunalités, communes). **D'ici 2020, la compétence eau devient obligatoire pour les EPCI.** Communes et petits syndicats doivent passer la main...

L'OIEau vous propose, à travers cette journée, de vous apporter les éléments de réponses aux légitimes questions que vous vous posez grâce à la présentation des différents guides élaborés et aux retours d'expériences présentés !

Moyens pédagogiques

- Présentations Power Point
- Exposés avec études de cas et retours d'expériences
- Questions / réponses avec les participants
- Progression pédagogique du programme
- Interventions d'experts des domaines concernés
- Remise d'une documentation pédagogique
- Accès à J+3 au téléchargement des présentations pendant une période de 3 mois

Objectifs de la Régionale

- Connaître le contexte réglementaire
- Connaître **les enjeux techniques et financiers** liés au renouvellement des réseaux d'eau potable
- Connaître **les outils et les techniques de gestion patrimoniale**
- Bénéficier de **retours d'expériences**

Au programme

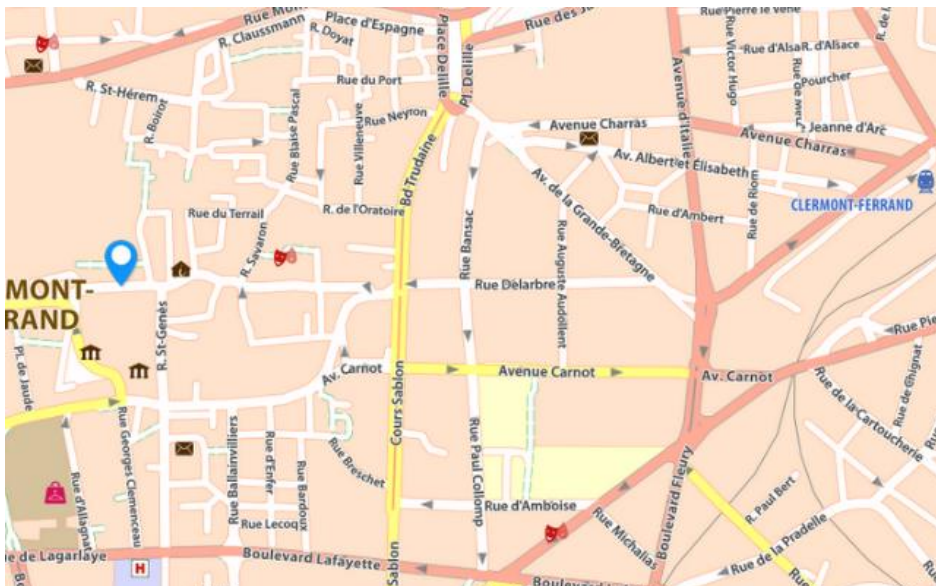
- Enjeux de la **gestion patrimoniale**
- **Contexte réglementaire** : nouvelles obligations
- Inventaire du patrimoine : **guide descriptif détaillé**
- Réduction des pertes et critères de renouvellement : **guide plan d'actions**
- Politique d'investissement et gestion des immobilisations
- **Retours d'expériences**

Public

- Responsables de services Eau / Élus
- Ingénieurs / techniciens de collectivité en charge des réseaux d'eau potable
- Exploitants de réseaux AEP et personnel de bureau d'études

Prérequis

- Aucun



RENSEIGNEMENTS

Secrétariat

Tél. 05 55 11 47 00 - Fax : 05 55 11 47 01
Email : journees@oieau.fr
www.oieau.org/regionales

Se rendre à la Régionale

CONSEIL DEPARTEMENTAL
La Chapelle des Cordeliers
Place Sugny
63 000 CLERMONT-FERRAND

Café d'accueil
Déjeuner inclus le midi sur place

9h30 ▶ Accueil des participants

10h00 ▶ Ouverture de la Régionale

Didier LAVILLE, Président Exploitation de la régie de l'eau, Clermont Auvergne Métropole (à confirmer)

Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil Départemental du Puy-De-Dôme

Jean-Pierre MORVAN, Directeur de la délégation Allier-Loire amont de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

10h10 ▶ Contexte réglementaire et présentation des guides descriptifs détaillés : les nouveautés !

- Enjeux techniques et économiques
- Présentation du contexte réglementaire
- Impacts de la Loi NOTRe
- Descriptif détaillé des ouvrages
- De la connaissance à la gestion patrimoniale
- Vers une gestion patrimoniale poussée

Jean-Luc CELERIER, Office International de l'Eau

10h40 ▶ Connaissance patrimoniale des réseaux d'eau potable sur le territoire de Loches Développement

- Présentation du contexte
- Réflexions et actions engagées
- Difficultés rencontrées et résultats obtenus
- Gestion patrimoniale dans le cadre du transfert de compétence

Antoine COLINEAU, Loches Sud Touraine

11h00 ▶ Questions / Réponses



11h10 ▶ Réduction des pertes en eau dans les réseaux d'eau potable : le plan d'actions !

- Enjeux de la réduction des pertes
- Construire un plan d'action : contexte, diagnostic et hiérarchie des actions
- Place de la gestion patrimoniale dans la lutte contre les pertes

Eddy RENAUD, IRSTEA

11h40 ▶ Critères de renouvellement

- Objectifs de renouvellement
- Prévision des défaillances : logiciel « CASSES »
- Des casses à leurs conséquences : approches multicritères
- Construction d'une stratégie à longs termes

Eddy RENAUD, IRSTEA

12h00 ▶ Questions / Réponses

12h10 ▶ Gestion patrimoniale sur le bassin de l'AELB

- Etat des lieux et démarches menées
- Mise en œuvre du doublement de la redevance
- Aides financières

Emmanuel PICHON, Agence de l'Eau Loire Bretagne

12h35 ▶ Questions / Réponses

12h45 ▶ Déjeuner

14h00 ▶ Politique d'investissement et gestion des immobilisations

- Financement du renouvellement des réseaux : autofinancement, provisions, amortissements
- Investissement et gestion des immobilisations

Maria SALVETTI, IAE de Paris

14h25 ▶ Questions / Réponses

14h30 ▶ Gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable à Clermont-Auvergne-Métropole

- Présentation du contexte
- Actions engagées pour la gestion patrimoniale - Résultats obtenus
- Perspectives

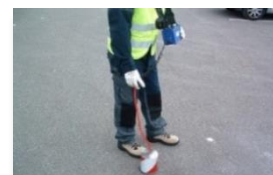
Muriel BURGUIERE, Clermont-Auvergne-Métropole

14h50 ▶ Mise en place d'un Web-SIG au Conseil Départemental de Loir-et-Cher

- Présentation du contexte et de la démarche
- Présentation de la mise en place du Web-SIG
- Résultats et perspectives

*Jacques LAUNAY, Conseil Départemental Loir-et-Cher
Christophe LEFERT, Observatoire de l'économie et des territoires*

15h20 ▶ Questions / Réponses



15h30 ▶ Réduction des pertes : retour d'expérience

- Présentation du contexte
- Actions mises en place : compteurs de sectorisation et pré-localisation
- Résultats obtenus

Pascal PETIT/Jean-Philippe NOAILLY, Roannaise de l'Eau

15h50 ▶ Réduction des pertes en milieu rural

- Présentation de la démarche engagée à Loches Sud Touraine : compteurs de sectorisation

Antoine COLINEAU : Loches Sud Touraine

16h00 ▶ Stratégie de renouvellement de réseau

- Présentation du contexte
- Critères de renouvellement des réseaux
- Difficultés rencontrées et résultats obtenus

Alexis PERONNET, Ville de Commentry

16h20 ▶ Questions / Réponses

16h30 ▶ Clôture de la journée

Jean-Luc CELERIER, Office International de l'Eau

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner par fax : 05 55 11 47 01 ou email : inscription @oieau.fr

GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Jeudi 05 octobre 2017 – La Chapelle des Cordeliers CLERMONT-FERRAND

Tarif : 195€ HT / participant
(Accueil café et déjeuner inclus)

PARTICIPANT

Nom : Prénom :
 Poste occupé : Date de naissance :
 Tél. : Email :
(en indiquant mon email, j'accepte son utilisation par l'OIEau pour l'envoi de documents)

SOCIETE

Nom : Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. : Fax :
 Email : *(en indiquant mon email, j'accepte son utilisation par l'OIEau pour l'envoi de documents)*
 SIRET : TVA : Code Naf :

Responsable formation

Nom : Prénom :
 Tél. : Email :
(en indiquant mon email, j'accepte son utilisation par l'OIEau pour l'envoi de documents)

Personne en charge du dossier

Nom : Prénom :
 Tél. : Email :
(en indiquant mon email, j'accepte son utilisation par l'OIEau pour l'envoi de documents)

ADRESSE DE FACTURATION (si différente de la société à laquelle doit être envoyée la convocation)

Pour tout paiement par un tiers : si votre dossier de prise en charge ne nous est pas parvenu au 1^{er} jour de la formation, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Nom : Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. : Fax :
 Email : *(en indiquant mon email, j'accepte son utilisation par l'OIEau pour l'envoi de documents)*
 SIRET : TVA : Code Naf :

INSCRIPTION DANS UN CADRE AUTRE QUE LE PLAN DE FORMATION (CPF, DIF...):

Précisez :
 Indiquez la répartition des heures de formation :
 Sur le temps de travail : heures
 Hors du temps de travail : heures
 Sur le plan de formation : heures

INSCRIPTION DANS LE CADRE DU C.I.C.E :

Indiquez le nombre d'heures : heures

L'Office International de l'Eau est une association Loi 1901, déclarée en tant qu'organisme de formation sous le n°74870006087
 SIRET : 314 901 729 00033 – N° TVA : Fr 833 1490 17 29
 INSCRIPTIONS : Après réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir convention et convocation 15 jours avant le début de la journée
 ANNULATIONS : En cas d'annulation moins de 15 jours avant le début de la journée, les frais engagés pour la réalisation de la journée seront facturés. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier ou télécopie).



Fait à
 Le/...../.....
 Cachet et signature (prénom, nom et qualité du signataire)